

# Le Lien des 3 provinces

Bulletin de la Communauté de Communes des 3 provinces - Semestriel n° 4 - Mars 2017



**Créer un environnement  
favorable au développement  
du territoire**



# SOMMAIRE

LA VIE COMMUNAUTAIRE 2/3/4

LES SERVICES 5/6

LES FINANCES 7

LES PROJETS 8

# Le PLUi



Dès après le vote du Budget 2016, la CDC s'est consacrée au lancement du projet en effectuant tout d'abord la consultation des entreprises, au terme de laquelle le Bureau d'études Conseil Développement Habitat Urbanisme (CDHU) de Nevers a été retenu.



En ce mois de mars 2017, le planning est respecté. La phase 1 de l'élaboration, engagée en septembre 2016, a mobilisé jusqu'à janvier dernier élus et partenaires publics autour de plusieurs réunions de concertation sur le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement. Parallèlement, le diagnostic foncier et agricole qui s'impose a été réalisé par la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) du Centre et la Chambre d'agriculture du Cher.

Depuis janvier et jusqu'en juin 2017, c'est désormais la préparation du Projet d'aménagement et développement durable (PADD) qui retient l'attention de nos élus communautaires. Cette deuxième phase est la clé de voûte du PLUi : elle va exposer le projet de territoire souhaité par les élus et décliné à travers des objectifs de développement et orientations d'aménagement. Ces choix déterminants pour l'avenir de nos communes ne pourront s'affranchir du socle réglementaire sur l'environnement et devront rester en adéquation avec la capacité des réseaux ou encore la sensibilité paysagère et architecturale du territoire. Et surtout, cette phase sera un moment important de la démarche pour vous, administrés, qui serez informés à l'occasion de 3 réunions publiques organisées sur le territoire.

**Des moyens sont à votre disposition pour formuler dès à présent vos remarques :**

- un registre au siège de la Communauté de communes et dans chacune des mairies,
- une adresse e-mail spécifique : [plui@cc3p.fr](mailto:plui@cc3p.fr)
- une adresse postale : Communauté de communes des 3 Provinces  
21, rue de l'ancienne gare - 18600 SANCOINS

**Suivez les actualités du PLUi sur notre site internet :**  
<http://cc3p.fr/amenagement-du-territoire-2/plan-local-durbanisme-intercommunal/>

## L'ÉDITO

2016 fut une année d'intense activité à la Communauté de communes des 3 Provinces. Rythmée par la réalisation des diagnostics pour l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), l'engagement dans le déploiement de la fibre optique et le lancement du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) au niveau du Pays, elle fut également l'année de la création de la boucle cyclable et des 10 ans de la piscine, dignement fêtés avec vous.

Pour les trois prochaines années, nous allons achever le PLUi, déployer la fibre optique sur une partie de la CDC et le haut débit sur l'intégralité du territoire intercommunal, tout en maintenant une forte action sur le développement économique.

Après ces gros dossiers, essentiels pour maîtriser notre développement futur et offrir à nos entreprises et aux habitants les conditions favorables de développement, de nombreuses autres réalisations telles que nos actions en direction des familles et des jeunes sont sur la ligne de départ. Dans ce secteur où la demande est très forte, nous envisageons de travailler sur deux axes majeurs : les jeunes enfants et les jeunes de 13 à 18 ans. Avec 80 enfants accueillis l'été dernier à l'accueil de loisirs et l'arrivée de la halte-garderie, la collectivité doit envisager le réaménagement et l'agrandissement de l'ALSH mais également rechercher des solutions en termes d'accueil et d'animation pour les ados.

Enfin, l'année 2017 sera marquée par la phase de démarrage des travaux de modernisation et d'agrandissement de la bibliothèque.

Notre souci est actuellement de répondre à l'intérêt général avec nos capacités financières. Nos projets sont nombreux, mais ce sont nos finances qui en établiront le calendrier des réalisations.

**Paul Bernard**

Président de la  
Communauté  
de Communes  
des 3 provinces

## Développement économique

La Communauté de communes des 3 Provinces a dans ses compétences le développement économique ; elle a ici un rôle important à jouer au vue de la faible attractivité de sa situation géographique.



Éloignée des centres urbains tels que Bourges ou Nevers, la zone d'activités des Grivelles a en effet du mal à attirer des investisseurs économiques. Aussi il nous faut rester très actifs dans ce domaine, c'est pourquoi nous avons décidé de réaliser un film promotionnel présentant notre territoire et mettant en avant les avantages à venir y installer son entreprise.

« Cette promotion, que vous pouvez retrouver sur le site internet de la Communauté de communes fera connaître les facilités d'installation sur le territoire et attirera l'attention d'investisseurs. »



› **Pierre GUILBLIN,**  
Vice-président en charge des  
finances, du développement  
économique et touristique  
et de la gestion de l'Espace  
aquatique.

### › COMMERCE ET ARTISANAT

Les commerçants et artisans du territoire de la CDC peuvent bénéficier d'aides pour améliorer leur outil de travail, leurs locaux ou équipements, les mettre en conformité, les développer, etc. L'enveloppe que nous consacrons à ce développement économique local est constamment sous-utilisée.



Pour soutenir la création d'entreprise et créer des conditions pérennes de maintien d'activités et de développement local, la Communauté de communes a adhéré à la BGE Cher Anna. Ce réseau d'appui à la création d'entreprise accompagne les porteurs de projets de création, de développement ou de reprise d'entreprise via des conseils, des formations et des financements.

**Vous pouvez contacter la BGE au 02 48 62 01 20 ou à [anna.bgecher@orange.fr](mailto:anna.bgecher@orange.fr) et retrouver plus d'informations sur [www.bge.asso.fr](http://www.bge.asso.fr).**



**VOUS AVEZ  
DES PROJETS ?**

**Venez nous voir ! Une subvention de 20% (plafonnée à 6 000 €) peut rapidement vous être accordée sous conditions. Toute demande est à faire avant le début des travaux.**

## Service d'assainissement non collectif (SPANC)

### > Nouveaux tarifs

La redevance, contrepartie d'un service rendu, contribue au financement des charges (prestations de service, frais de personnel, adhésion à l'assistance technique départementale, etc.) liées aux missions exercées par le Service d'assainissement non collectif, comprenant à titre facultatif l'entretien des ouvrages d'assainissement non collectif (vidange). Suite à la signature d'un nouveau marché, le conseil communautaire du 20 décembre 2016 a modifié la grille tarifaire ; depuis le 1er janvier 2017, un nouveau prestataire, l'entreprise VEOLIA de Saint-Amand-Montrond, est chargé d'effectuer les contrôles obligatoires d'assainissement non collectif sur le territoire intercommunal :

- contrôles de conception et d'exécution pour une installation neuve ou à réhabiliter ;
- contrôles périodiques de bon fonctionnement et d'entretien des ouvrages existants ;
- contrôles dans le cas d'une vente (rapport de visite datant de moins de 3 ans).

### > Réhabilitation groupée

La CDC contribue désormais aux côtés de l'Agence de l'Eau à la mise aux normes des installations d'assainissement. Dans ce cadre, au cours du 1er semestre 2017, les personnes qui peuvent prétendre à une subvention de l'Agence de l'Eau (pouvant aller jusqu'à 60 %) seront contactées individuellement et conviées à des réunions d'information.

*« Il est souhaitable qu'un maximum de personnes conviées vienne à ces réunions, toujours très instructives, organisées avec la présence de l'Agence de l'Eau et au cours desquelles vous serez exposés les modalités d'accès et de déroulement du programme de réhabilitation groupée. »*



**> Stanislas WIDOWIAK,**  
Vice-président en charge  
de l'entretien du patrimoine  
et des équipements, de  
l'environnement et de la  
gestion de la fourrière animale.



### Puis-je me soustraire au contrôle de l'assainissement non collectif ?

Non car les contrôles effectués par le SPANC sont une obligation fixée par les lois sur l'eau du 3 janvier 1992 et du 30 décembre 2006 et concernent toutes les habitations non raccordées au réseau public d'assainissement collectif.

Les rejets d'eaux usées (toilettes, douches, eaux de vaisselle...) peuvent présenter des risques pour l'environnement ou la santé des personnes si votre installation est défectueuse ou mal entretenue. C'est pourquoi l'assainissement individuel (non collectif) est soumis à une réglementation précise, et qu'il est géré par le SPANC, en charge du contrôle de la conformité des installations ainsi que de leur bon fonctionnement et entretien.

### Comment se déroule un contrôle de l'assainissement non collectif ?

Le contrôle est réalisé par un agent de VEOLIA spécialement formé à la réalisation de ces examens. Lors de sa visite, le technicien effectue différents tests (accessibilité, conformité et état de l'installation, réalisation des vidanges, éventuelles modifications intervenues depuis dernier contrôle), pour s'assurer que les points de départ d'eaux usées de votre maison arrivent bien dans le système d'assainissement non collectif.

La durée de la vérification de vos installations est d'environ 1 heure. La présence du propriétaire de l'installation est obligatoire. A défaut celui-ci peut se faire représenter par une tierce personne mandatée préalablement par écrit. À la suite de cette visite, un compte-rendu reprenant les différentes informations et comportant l'avis sur la conformité est notifié par le SPANC qui l'envoie à l'intéressé après règlement de la facture.

Pour bénéficier de prix réduits sur la vidange de votre installation, vous pouvez contacter le SPANC.

Dans le cas de la réalisation d'un système d'assainissement (construction neuve ou réhabilitation), une demande doit être obligatoirement déposée auprès du SPANC.

## Point d'Accueil Écoute Jeunes

Depuis quelques mois, Elodie et Anthony sillonnent le territoire de la CDC des 3 Provinces. Leur rôle est d'offrir aux jeunes et à leur famille rencontrant des difficultés diverses, un lieu d'accueil, d'écoute, de soutien, de sensibilisation, d'orientation et de médiation.

Suite à un diagnostic départemental faisant ressortir les difficultés particulières en la matière sur notre Communauté de communes, ce qui n'est pas pour nous surprendre, nous avons décidé de conventionner avec l'Association des clubs et équipes de prévention (ACEP) afin de mettre en place un Point d'accueil et d'écoute jeunes (PAEJ). Ainsi, ces deux jeunes animateurs travaillent en lien avec tous nos partenaires, financiers comme l'Etat, le Département, la CAF, mais aussi les établissements scolaires et toutes les structures locales.

Eviter les décrochages scolaires, l'isolement et tout ce qui en découle pour nos jeunes, sont un enjeu fort de cette action. C'est un travail de longue haleine qui s'engage.

## Nouveaux agents



Pauline Lang et Hélène Boucher

### > Au service administratif

Un nouveau visage vous accueille à la Communauté de communes depuis le 15 août 2016. En tant qu'agent polyvalent des services

administratifs, Pauline LANG gère notamment le transport scolaire et le service du traitement et d'enlèvement des ordures ménagères pour les communes de Mornay-sur-Allier et de Neuvy-le-Barrois.

### > Au RAM

Hélène BOUCHER est la nouvelle animatrice du relais depuis le 23 octobre 2016. Employée à 18 heures hebdomadaires, elle anime les ateliers organisés les jeudis et vendredis matin pour les enfants de 0 à 3 ans (12 enfants max.), en partenariat avec la Bibliothèque intercommunale et la psychomotricienne de la Maison de santé pluri-professionnelle en Berry. Elle effectue également des permanences administratives pour l'information, l'orientation et l'accès aux droits des parents et des assistants maternels du territoire.

Les travaux d'extension de l'hôtel communautaire pour vous garantir de meilleures conditions d'accueil, notamment avec la création d'un bureau pour plus de confidentialité, sont désormais achevés.

## CHANGEMENT D'HORAIRE AU RAM

Les ateliers ont lieu les jeudis et vendredis de 9h30 à 11h à l'Accueil de loisirs intercommunal, rue Macé de la Charité à Sancoins. Ils sont ouverts aux assistants maternels, gardes à domicile, parents employeurs résidant sur la Communauté de communes des 3 Provinces.

**Informations et réservations par téléphone au 02.48.77.09.25, le mardi de 9h30 à 12h, le jeudi de 16h à 18h et le vendredi de 13h à 16h ou par mail à [ram@cc3p.fr](mailto:ram@cc3p.fr).**



## Office de tourisme

### > Taxe de séjour intercommunale



La Communauté de communes des Provinces a mis en place la taxe de séjour au réel sur son territoire à compter du 1er janvier 2017 et en a défini les modalités. Son montant varie de 0,22 € à 0,77 € par nuit et par personne, en fonction de la nature et de la catégorie de l'hébergement (taxe additionnelle départementale comprise). Due par les visiteurs logeant en hébergement marchand et recouvrée par les logeurs, la taxe de séjour vise à financer le développement et la promotion touristique du territoire. Son produit sera affecté au budget de l'Office de tourisme intercommunal (OTI) permettant ainsi à l'OTI de pérenniser les actions en cours et d'en engager de nouvelles. **Pour plus d'informations, rendez-vous sur [cc3p.fr](http://cc3p.fr) ou contactez l'Office de tourisme des 3 Provinces.**

### > Office de tourisme Classé

L'Office de tourisme a obtenu en décembre 2016 son classement en catégorie III. Prononcé par arrêté préfectoral pour une durée de cinq ans, il témoigne de l'implication de l'Office de tourisme et renforce son rôle fédérateur dans le développement touristique local tout en concrétisant les engagements de qualité de service rendu aux clientèles en matière d'accueil, d'information et de promotion touristique.



## EAA

### La piscine intercommunale a fêté ses 10 ans !

Les 22 et 23 octobre derniers, l'Espace aquatique de l'Aubois fêtait ses 10 ans. À cette occasion, 180 personnes ont été accueillies sur l'ensemble du week-end et ont apprécié les activités proposées.

Un tableau avec les photos prises au cours de ce week-end d'anniversaire est visible par tous dans le hall d'entrée, n'hésitez pas à venir le consulter !



## Halte-garderie

**KANGOUREVE**, la halte-garderie itinérante, accueille à Sancoins les enfants de la Communauté de communes.

Tous les vendredis, de 9h à 17h, à la salle de la Douma, des professionnels de la petite enfance arrivent avec un véhicule chargé de matériel. Dans cette salle, agréée par la Protection maternelle et infantile (PMI), ils aménagent un véritable espace de jeu et de vie pour les enfants de 0 à 6 ans.

Géré par l'ARPPE en Berry, Kangourève est aussi un lieu d'échange, de rencontre, de convivialité entre les familles, entre les professionnels de la «petite enfance» et les parents.

C'est un lieu de vie en milieu rural, tout près de chez vous. Votre Communauté de communes propose un moyen de



garde occasionnel, un lieu de socialisation, de créativité, de motricité... pour vos enfants, pour quelques heures par jours ou la journée entière (repas préparés par les parents), permettant aux papas et aux mamans de se rencontrer ou de profiter de leur temps libre.

➤ **Renseignements et inscriptions sur place. Les tarifs sont individualisés en fonction du quotient familial.**

## Projet Jeunes Rendez-vous aux journées thématiques en 2017



Pour les adolescents de 13 à 17 ans, 8 journées thématiques sont organisées en 2017. Elles sont ouvertes à tous et sur réservation auprès de l'ALSH. Les deux premières sorties organisées au mois de février ont permis aux jeunes d'aller à la patinoire et au cinéma à Bourges et de faire de la luge à Super-Besse. La prochaine journée, qui aura lieu pendant les

vacances d'avril à Bourges, s'annonce rythmée : Laser Quest le matin et balade au Printemps de Bourges l'après-midi.

Pour cet été, d'autres activités sont prévues : karting, équitation, accrobranche, Le Pal et un séjour en Ardèche du mercredi 2 au vendredi 11 août.

**Plus d'informations sur cc3p.fr et auprès de l'ALSH.**

Nombre de participants limité (6 min. et 12 max.). Tarifs (à la journée) : 8€ pour les habitants de la CDC et 10 € pour les habitants hors CDC.

### Calendrier de clôture des inscriptions à l'ALSH pour l'année 2017 :

**Printemps : vendredi 31 mars**  
**Juillet : vendredi 23 juin**  
**Août : jeudi 13 juillet**  
**Automne : vendredi 13 octobre**  
**Fin d'année : 15 décembre**

## Agenda culturel Avril/Mai

■ **« SUR UN MALENTENDU... » / LES SOURDS-DOUÉS Samedi 1<sup>er</sup> avril à 20h30 au Centre Oscar Méténier de Sancoins. Musique humoristique, à partir de 7 ans**

Ces quatre-là annoncent la couleur : l'humour sera au rendez-vous. Ce quatuor sort la musique de son contexte habituel pour vous entraîner dans leur scénario comique. Fous rires et sourires garantis ! La musique, ça se joue, ils vont donc en « jouer ». Les personnages évoluent dans une lutte déjantée et vigoureuse, à la hauteur de leur complicité à peine dissimulée. Ils explorent leurs univers musicaux favoris (classique, jazz, tango, klezmer, musiques de films...) n'hésitant pas à jongler entre chaque avec une aisance et une espièglerie déconcertantes. **Tarifs : 10 € - 6 € tarif réduit**



■ **« LE FOND DE L'AIR EFFRAIE » / SOPHIA ARAM Mardi 16 mai**

**à 20h à la Maison de la Culture de Nevers. Humour.**

L'actualité au service du rire, c'est le pari réussi de la charmante et impertinente humoriste de France Inter. Dans Le Fond de l'air effraie, Sophia Aram semble avoir définitivement choisi son registre : celui du rire engagé. Avec un sens aiguisé de la formule, l'humoriste à la plume cinglante alterne revue de presse, stand-up et sketches dont un particulièrement irrésistible sur les bobos. Quel que soit le sujet (Charlie, le Djihad, le droit au blasphème, ou les élections présidentielles de 2017...), l'athée Sophia Aram affirme haut et fort ses convictions. Au risque de faire grincer quelques dents.



**ON VOUS EMMÈNE**

Au départ de Sagonne (18h40), Sancoins (18h50) et Mornay-sur-Allier (19h00).  
 Sur réservation avant le 11 avril. Tarif : 35 € (billet + bus)

Réservations et renseignements : Bibliothèque Intercommunale des 3 Provinces 02 48 77 50 71

## Investissement et anticipation pour une gestion raisonnée

### Retour sur l'année 2016

Le Budget primitif 2016 voté le 5 avril a tenu ses promesses en matière de fiscalité ; comme les élus l'avaient souhaité à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, les taux d'imposition ont été maintenus, malgré la baisse des dotations et ce, en opérant des choix de développement.

#### Les subventions perçues par la CDC en 2016

##### › Subventions d'investissement

- **4 896,00 €** au titre des travaux d'extension de l'hôtel communautaire
- **3 905,50 €** au titre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (État)

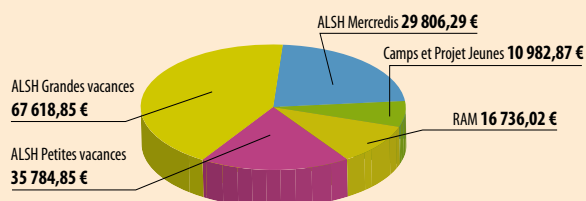
##### › Principales subventions de fonctionnement :

- **71 843,36 €** dans le cadre de la politique Enfance Jeunesse (CAF du Cher et MSA Beauce Cœur de Loire)
- **710,91 €** au titre du Projet culturel de Territoire (Conseil Départemental et Région Centre Val de Loire)
- **2 968 €** au titre de l'Opération « J'apprends à nager » (Comité national pour le développement du sport)
- **5 364 €** au titre des Transports scolaires (Conseil Départemental)
- **12 181 €** au titre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (État)

### ZOOM SUR...

#### LA POLITIQUE ENFANCE-JEUNESSE

##### Dépenses de fonctionnement des services enfance-jeunesse en 2016



« La Communauté de communes, accompagnée de ses partenaires institutionnels, dont la CAF principalement, avec des contrats d'objectifs et de cofinancements, déploie une offre de services diversifiée accessible à tous grâce à un système tarifaire adapté aux revenus de chacun. Tous les dispositifs résultent d'une approche globale des problématiques liées à la jeunesse et à la parentalité et visent à mutualiser les ressources et les compétences des acteurs du territoire pour favoriser une continuité éducative et une cohérence de l'offre d'accueil et de services. »



› **Isabelle PEREZ,**  
Vice-présidente en charge  
de la culture, de l'enfance-  
jeunesse et des transports  
scolaires.

### Une gestion rigoureuse sur la durée

L'ambition des élus communautaires pour leur territoire doit s'inscrire dans une gestion raisonnée des ressources financières et préserver son équilibre financier sur le long terme. C'est dans cet objectif que les décisions budgétaires suivantes ont été prises en 2016 et 2017 :

- Création d'autorisations de programme / crédits de paiements, pour répartir les dépenses au rythme de la réalisation, comme celles du projet de modernisation de la Bibliothèque jusqu'en 2018 et celles du PLUi et du Très Haut Débit jusqu'en 2019 ;
- Constitution d'un provisionnement de 5 000 €, réparti sur cinq ans, afin de financer d'éventuels gros travaux d'entretien sur la Maison de santé.



Deux ans après l'ouverture de la Maison de santé en janvier 2015, des travaux d'enrobé vont être réalisés sur les parkings.

### En 2017, le DOB reste un temps fort

Cette année, à l'occasion du DOB et sur la base d'une analyse rétrospective et prospective, les élus ont débattus sur les différents projets envisagés pour les années à venir : réaménagement de l'ALSH, création d'un pôle jeunesse, etc. En effet, la collectivité ne s'engagera dans un projet que si elle est, au regard de l'existant, en capacité financière de l'assumer à court et long terme.



## > En route vers le Très Haut Débit

**Nous voici désormais dans la phase active pour le déploiement du très haut débit sur notre territoire.**

Ce projet est surtout attendu par les entreprises, mais concerne également tous les habitants du territoire.

La fibre optique sera déployée sur les communes de Sancoins et de Mornay-sur-Allier en 2018, pendant qu'une réelle montée en débit sera conduite sur l'ensemble du territoire de la CDC à partir de 2017.

Dans ce projet d'un coût de plus de 2,8 millions d'euros, la CDC doit engager sur ses fonds propres 560.000 €. En milieu urbain, l'investissement est réalisé par les grands fournisseurs (Orange ou autres) sans participation financière des collectivités locales, la rentabilité étant liée à la densité de population. Le milieu rural est défavorisé. Mais si nous voulons que notre territoire reste dans la course, il faut nous prendre en main.



**C'est notre partenaire, Touraine Cher Numérique, qui est chargé de la mise en œuvre du déploiement des infrastructures du réseau public sur le territoire.**

## > Une borne électrique à Sancoins



Dans nos précédents bulletins, nous vous faisons part du projet d'implantation d'une borne de recharges pour véhicules électriques dans le cadre du schéma départemental porté par le SDE18.

Celle-ci, financée à hauteur de 800 € par la CDC des 3 Provinces, a été installée début février place du Champ de foire, à côté de la Douma.

## > Bibliothèque

### Travaux de réaménagement

**La modernisation de la bibliothèque pourrait débuter au cours du second semestre 2017.**

L'accessibilité, l'ouverture et la mixité des publics sont au cœur du projet ; grâce aux travaux engagés, la bibliothèque proposera aux habitants un espace à la fois intimiste et familial. C'est ainsi qu'elle combinera un service convivial, un lieu de ressources documentaires et un lieu culturel de proximité.

Pour mener à bien ce projet, la CDC fait appel à ses partenaires aussi bien sur le volet technique que financier. Ainsi, seront sollicitées les aides de l'État, de la Région et du Département pour un taux de financement escompté de 80 %.

